



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

GT Logement

28 janvier 2026

Ordre du jour

1. Points d'actualité

**2. Projet de circulaire aux
préfets sur le logement des
agents publics**

3. Points divers

1

Points d'actualité

Information des agents publics

Nouveau simulateur de droit

- Mise en ligne le 26 novembre
- Plus de 40 000 simulations réalisées en 2 mois

E-salon du CSF

- Tenu le 27 novembre 2025
- Plus de 5000 inscrits

PPL « Logement des agents du service public »

Vote en 1^e lecture à l'Assemblée nationale le 12 janvier 2026

Principales évolutions

- Clause de fonction (art. 1^{er}) : activation possible par l'employeur dans un délai d'un an à compter de la fin de l'emploi
- Clause de fonction (art. 1^{er}) : réservations obtenues via ALS hors clause de fonction
- Cessions avec décote (art. 2) : plafonnement à 25% des réservations de logement social obtenus en contrepartie
- Mécanisme de contrepartie (art. 2bis) : modification du périmètre
- Exception à la gestion en flux (art. 3) : intégration de l'ensemble des personnels du ministère de la justice
- Possibilité ouverte pour les EPS de créer des filiales pour la gestion et la valorisation de leur patrimoine immobilier pour le logement de leur personnel (art. 5bis)

2

Projet de circulaire aux préfets sur le logement des agents publics

Points-clés du projet de circulaire

Contexte :

- Des politiques publiques logement et ressources humaines à décliner sur les territoires
- Une feuille de route « logement des agents publics » qui appelle des déclinaisons locales adaptées

Principes directeurs :

- Rappel du triple rôle de l'Etat
- Une démarche ciblée sur les territoires à enjeux
- Une association des collectivités locales du fait de leur compétence « logement »
- Une discussion dans les instances de dialogue social
- Pas de remise en cause des organisations existantes

Points-clés du projet de circulaire

Contenu principal :

- Un premier niveau, régional, d'identification de secteurs d'intervention prioritaire
- Un second niveau, départemental, d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie sur les secteurs d'intervention prioritaire
- Un ensemble d'actions à décliner en fonction des opportunités :
 - Mobilisent les employeurs publics sur l'enjeu du logement des agents publics ;
 - Utilisent les leviers de la politique du public du logement ;
 - Accompagnent les projets de logement des employeurs publics ;
 - Mobilisent le foncier de l'Etat pour développer des projets pour les agents publics ;
 - Optimisent l'utilisation des logements sociaux « fléchés » vers les agents publics de l'Etat ;
 - Développent l'information des agents publics.

3

Points divers